

CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPECES  
DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACEES D'EXTINCTION



Soixante-deuxième session du Comité permanent  
Genève (Suisse), 23 – 27 juillet 2012

RESUME

APRES-MIDI

52. Acajou et autres espèces néotropicales produisant du bois

52.1 Rapport d'activité du Pérou ..... SC62 Doc. 52.1

Le Comité prend note des informations fournies par le Pérou sur l'action qu'il mène pour élaborer un système d'information moderne et effectif incluant un élément sur le traçage des bois. Il décide que le Pérou n'aura pas à soumettre à la 63<sup>e</sup> session de rapport sur la poursuite de cette action et il demande au Pérou d'inclure toute nouvelle information dans ses rapports nationaux.

52.2 Recommandations émanant du rapport du groupe de travail sur l'acajou et autres espèces néotropicales produisant du bois ..... SC62 Doc. 52.2

Le Comité décide de soumettre à la 16<sup>e</sup> session de la Conférence des Parties (CoP16), par le biais de son Président, un projet de décision chargeant le Secrétariat de rester en contact avec l'Organisation mondiale des douanes pour les codes des tarifs du système harmonisé, en particulier ceux relatifs aux espèces d'arbres.

Le Comité convient qu'en attendant que des fonds externes soient disponibles, le Secrétariat devrait conduire une mission en République dominicaine. Enfin, il convient que le Secrétariat devrait ensuite conduire une mission aux Fidji si la mission en République dominicaine en démontre la nécessité et si des fonds externes sont disponibles.

53. Examen périodique des annexes

53.1 Espèces sélectionnées pour examen entre la CoP15 et la CoP17 ..... *Pas de document*

Le Comité prend note des espèces sélectionnées pour examen entre la CoP15 et la CoP17, indiquées dans les annexes 2 et 3 de la notification aux Parties n° 2011/038 du 21 septembre 2011. Le Comité encourage les Parties à se porter volontaires pour procéder à ces examens et accueille avec satisfaction l'offre du Kenya et de la Namibie de signaler au Comité les progrès accomplis dans l'examen de *Panthera leo* à sa 63<sup>e</sup> session.

53.2 Révision de la résolution Conf. 14.8 ..... SC62 Doc. 53.2

Le Comité approuve la soumission à la CoP16 de la version révisée de la résolution Conf. 14.8 incluse dans l'annexe du document SC62 Doc. 53.2, et convient que les amendements suggérés durant la discussion devraient être ajoutés entre crochets. Le Comité décide de transmettre à son sous-comité des finances et du budget, la suggestion faite au paragraphe 14. c) du document SC62 Doc. 53.2.

54. Elaboration et application d'annotations ..... SC62 Doc. 54.1 et Doc. 54.2

Le Comité décide de prolonger le groupe de travail sur les annotations afin qu'il puisse préparer entre les sessions un document qui sera soumis au Président du Comité permanent puis à la CoP16. Le Comité approuve la suggestion du Président du groupe de travail d'inclure le Président et les membres du Comité pour les plantes dans le groupe de travail afin de leur donner l'occasion de fournir un apport pertinent, en particulier concernant le document SC62 Doc. 54.2.

6. Lettres de créance.....*Pas de document*

Le Comité permanent note que 58 Parties sont représentées à la session, que toutes les délégations de Parties membres du Comité ont présenté leurs lettres de créance, de même que toutes les délégations de Parties observatrices sauf deux. En outre, tous les observateurs représentant des organisations ont présenté leurs lettres de créance.

46. Eléphants

46.4 Mécanisme de prise de décisions pour autoriser le commerce de l'ivoire..... SC62 Doc. 46.4

Le Comité approuve les prochaines étapes suivantes de l'élaboration d'un mécanisme de prise de décisions pour autoriser le commerce de l'ivoire:

- a) Pour aider le Comité permanent dans son application de la décision 14.77, le Secrétariat devrait demander aux parties prenantes identifiées à la 61<sup>e</sup> session du Comité permanent, d'autres commentaires sur l'étude jointe en annexe au document SC62 Doc. 46.4. Les réponses devraient être soumises le 31 août 2012 au plus tard;
- b) S'appuyant sur l'étude et les réponses reçues, le Secrétariat devrait examiner les informations obtenues et préparer un document pour examen par ces parties prenantes et par le Président du Comité permanent. Les commentaires devraient être soumis à temps pour que le Secrétariat puisse préparer un document à soumettre à la CoP16;
- c) Le Secrétariat devrait tenir compte de toutes les contributions et préparer un document au nom du Comité permanent pour soumission à la CoP16. Ce document devrait être approuvé par le Président du Comité permanent avant d'être soumis, et indiquer qu'il n'a pas été approuvé par l'ensemble du Comité permanent;
- d) Ce rapport devrait inclure dans une annexe le détail des réponses qu'il cherche à traiter et dont il est issu, lorsque les auteurs des réponses ont accepté que celles-ci soient présentées de cette manière; et
- e) Le Secrétariat devrait informer le Comité permanent des progrès accomplis dans la conduite du travail par voie électronique.

46.3 Sous-groupe MIKE/ETIS .....*Pas de document*

Le Comité prend note du rapport oral sur les progrès accomplis par le sous-groupe MIKE/ETIS.

46.5 Révision de la résolution Conf. 10.10 (Rev. CoP15) ..... SC62 Doc. 46.5.1 et Doc. 46.5.2

Le Comité décide que le groupe de travail continuera de préparer une proposition de révision de la résolution Conf. 10.10 (Rev. CoP15). Ce document sera soumis au Président du Comité permanent pour approbation puis soumis à la CoP16.

46.1 Conservation des éléphants, abattage illégal et commerce de l'ivoire ..... SC62 Doc. 46.1 (Rev. 1)

Outre les amendements au document SC62 Doc. 46.1 (Rev. 1) adoptés dans le résumé SC62 Sum. 3, le Comité adopte les amendements suivants au point 6 de ce document:

- g) ~~Les Parties de l'Afrique de l'Est~~ Les Etats de l'aire de répartition de l'éléphant d'Afrique, en particulier le Kenya, l'Ouganda et la République-Unie de Tanzanie, sont encouragées à multiplier leurs activités nationales et régionales de lutte contre la fraude pour détecter et prévenir le commerce illégal de l'ivoire. Davantage d'actions de lutte contre la fraude basées sur le

renseignement devraient être menées, avec profilage des risques, chiens renifleurs, analyse de l'ADN, analyses isotopiques, autres analyses légistes, et livraisons contrôlées. ~~Les Parties de l'Afrique de l'Est sont encouragées à collaborer étroitement avec les Parties et territoires mentionnés dans les recommandations d) et h). Les Parties peuvent demander l'assistance du Secrétariat pour améliorer et coordonner leurs mesures réglementaires et de lutte contre la fraude, pour améliorer leur collaboration et faciliter un appui international ciblé – tout en sachant que l'octroi de cet appui dépend des contraintes financières du Secrétariat.~~

- h) ~~S'il est admis que les Parties et territoires qui sont des points de transit clé du commerce illégal de l'ivoire ont fait des efforts pour améliorer leurs activités de lutte contre la fraude, ces Parties et territoires sont encouragés à collaborer avec les pays d'origine et de destination afin d'améliorer l'efficacité de la lutte contre la fraude aux ports d'entrée et de sortie. Cela vaut en particulier pour la RAS de Hong Kong, la Malaisie, les Philippines et le Viet Nam, où de multiples saisies d'ivoire à grande échelle ont été faites récemment. Les Parties et territoires mentionnés dans la recommandation d) sont encouragés à collaborer étroitement avec les Parties d'où de l'ivoire confisqué provenant de saisies d'ivoire à grande échelle a été exporté ou réexporté, en fournissant des échantillons de l'ivoire saisi afin d'apporter leur aide dans le profilage de l'ADN et autres techniques permettant d'en déterminer l'origine et de faciliter les enquêtes et les poursuites en justice. Les résultats des enquêtes et du travail légiste devraient être communiqués aux Parties pertinentes.~~
- i) ~~Les Parties peuvent demander l'assistance du Secrétariat pour améliorer et coordonner leurs mesures réglementaires et de lutte contre la fraude, pour améliorer leur collaboration et faciliter un appui international ciblé – tout en sachant que l'octroi de cet appui dépend des contraintes financières du Secrétariat.~~

Le texte devrait se poursuivre avec le paragraphe i) précédent, qui devient j)); les paragraphes suivants devraient être renumérotés en conséquence.

25. Etablissements d'élevage en ranch à Madagascar..... SC62 Doc. 25

Le Comité fait siennes les recommandations du groupe de travail sur les établissements d'élevage en ranch à Madagascar, incluses dans le document SC62 Com. 5, et demande à Madagascar d'examiner la question des réexportations.

36. Inspection physique des chargements de bois ..... SC62 Doc. 36

Le Comité accepte que les Etats-Unis d'Amérique préparent, au nom du groupe de travail sur l'inspection physique des chargements de bois, un document qui sera soumis au Président du Comité permanent pour approbation puis soumis à la CoP16. Le Comité décide que ce document inclura le projet de décision suivant:

**A l'adresse du Secrétariat**

D'ici à la 65<sup>e</sup> session du Comité permanent, le Secrétariat:

- i) Obtiendra des informations et des matériels des Parties qui ont indiqué qu'elles ont mis au point des outils et des procédures pour l'identification et la mesure des espèces d'arbres couvertes par la CITES, et pour l'inspection physique des chargements de bois;
- ii) Compilerá des informations et les placera sur le site web de la CITES afin que les autorités chargées de l'inspection des plantes CITES et les autorités chargées de la lutte contre la fraude puissent y accéder; et
- iii) Incorporera ces informations dans ses activités de renforcement des capacités liées au commerce des bois.

16. La CITES et les moyens d'existence ..... SC62 Doc. 16

Le Comité fait sien le projet de résolution soumis par le groupe de travail dans le document SC62 Com. 3. Le Comité décide de prolonger le mandat du groupe afin qu'il puisse terminer les tâches en cours, demandées dans les paragraphes b) et c) de la décision 15.5. Il adopte le nouveau calendrier suivant pour les activités du groupe de travail:

- a) Envoyer aux membres du groupe de travail les versions révisées des outils à utiliser pour une évaluation rapide, au niveau national, des effets positifs et négatifs sur les moyens d'existence des pauvres, de l'application des décisions d'inscription d'espèces aux annexes CITES, et des lignes directrices volontaires pour que les Parties traitent les effets négatifs, afin qu'ils communiquent leurs commentaires le 31 août 2012 au plus tard;
- b) Organiser une réunion du groupe de travail au Pérou du 19 au 21 septembre 2012 pour valider les versions finales afin de les soumettre à la CoP16; et
- c) Organiser une réunion en marge de la CoP16 pour faire connaître quelques unes des meilleures expériences impliquant des espèces CITES et des communautés rurales pauvres.

14. Coopération avec d'autres organisations

14.5 Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques ..... SC62 Doc. 14.5

Le Comité fait siennes les recommandations du groupe de travail incluses dans le document SC62 Com. 6. Pour faciliter la mise en œuvre de ces recommandations, le Comité établit un groupe de travail intersessions sur l'IPBES, présidé par le Mexique et composé des pays suivants: Canada, Chili, Chine, Danemark, Egypte, Irlande, Japon, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, ainsi que de l'UICN et du WWF.

14.4 Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture ..... SC62 Doc. 14.4

Le Comité décide que la tâche du groupe de travail est de préparer un projet de protocole de coopération révisé sur la base de l'annexe 1 du document SC62 Doc. 14.4, pour examen à sa 63<sup>e</sup> session. Il décide également que le groupe se compose des membres suivants: Canada (président), Chine, Japon, Pérou, États-Unis, une Partie représentant l'Union européenne, Lewis and Clark College et WWF.

55. Rapports des représentants régionaux ..... SC62 Doc. 55.1-Doc. 55.6

Le Comité prend note des rapports des représentants régionaux.

56. Autres questions ..... *Pas de document*

Le Comité prend note des commentaires de plusieurs participants sur des points précédents de l'ordre du jour. Le Président indique qu'il n'a pas d'objection à ce que des membres soient ajoutés aux groupes de travail après leur établissement par le Comité, sous réserve que ce soit dans chaque cas à la discrétion du Président du groupe de travail.

57. Date et lieu des 63<sup>e</sup> et 64<sup>e</sup> sessions ..... *Pas de document*

Le Comité note que sa 63<sup>e</sup> session aura lieu à Bangkok (Thaïlande) le 2 mars 2013, et que sa 64<sup>e</sup> session aura lieu immédiatement après la clôture de la CoP16, le 14 mars 2013.

58. Remarques de clôture ..... *Pas de document*

Après quelques remarques de membres du Comité, d'observateurs représentant des Parties et des organisations non gouvernementales, et du Secrétaire général, le Président remercie tous les participants, le Secrétariat et les interprètes, et clôt la session à 17 h 57.